

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session plénière du 23 novembre 2026

Session plénière à Magny-Cours : Le Conseil départemental ajuste son budget, soutient l'aide à domicile et prépare le Salon de l'agriculture

Le Conseil départemental de la Nièvre s'est réuni en session plénière lundi 23 novembre au circuit de Nevers Magny-Cours. Avant d'examiner l'ordre du jour, les élus ont assisté à deux présentations. La première portait sur le circuit, ses activités, ses retombées pour le territoire et ses projets de développement. La seconde était consacrée à l'Heure civique, une initiative qui invite les habitants à donner une heure par mois pour rendre service près de chez eux.

Magny-Cours, quarante ans d'investissement et des retombées pour la Nièvre

Serge Saulnier, président du circuit de Nevers Magny-Cours, a présenté l'activité du site et son poids dans l'économie nivernaise. Le circuit a accueilli cette année encore plus de 500 000 spectateurs. Cette fréquentation bénéficie aux hébergeurs, aux restaurateurs et aux commerces du territoire. Le circuit et son technopôle rassemblent 25 entreprises et 420 emplois.

Propriétaire du circuit depuis 1986, le Conseil départemental a choisi de continuer à investir après le départ de la Formule 1. Le site accueille aujourd'hui des compétitions internationales et des essais. Les étudiants de l'ISAT peuvent s'appuyer sur les entreprises du technopôle pour mettre au point leurs prototypes et les tester sur piste.

Mercredi 25 novembre, le Conseil départemental et OTT Héritage Hospitality poseront la première pierre du projet hôtelier sur le site de l'ancien lycée agricole. Le projet prévoit 200 chambres dans une offre hôtelière allant de trois à cinq étoiles, pour mieux accueillir les équipes du circuit et permettre aux visiteurs de prolonger leur séjour dans la Nièvre.

L'Heure civique, une heure par mois pour s'engager près de chez soi

Créateur de la Fête des voisins, Atanase Périfan a présenté aux élus l'Heure civique, une initiative portée par l'association Voisins Solidaires. Le principe est de proposer à chacun de donner une heure par mois pour rendre service près de chez soi. Faire les courses d'un voisin qui se déplace difficilement, rendre visite à une personne isolée ou prêter main-forte à une association sont autant de façons de s'engager. Le Conseil départemental peut accompagner les communes qui souhaitent mettre en place cette démarche.

Contacts :
Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session plénière du 23 novembre 2026

L'Heure civique fait écho à la démocratie de l'engagement que le Conseil départemental fait vivre avec Imagine la Nièvre et Imagine la Jeunesse. Ces démarches partagent une même ambition, celle de permettre à chacun d'agir là où il vit, en donnant du temps pour aider près de chez soi ou en prenant part aux décisions qui concernent son territoire.

Décision modificative du budget 2026 – Des crédits supplémentaires pour les solidarités et un emprunt revu à la baisse

La session s'est poursuivie avec l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour. La décision modificative du budget 2026 tient compte de l'évolution des recettes et des dépenses depuis le vote du budget en avril. Le Conseil départemental inscrit 1,5 million d'euros supplémentaires pour le RSA, en raison de la hausse du nombre de foyers bénéficiaires et de la revalorisation des barèmes, ainsi que 700 000 euros supplémentaires pour la rémunération des assistants familiaux, afin de tenir compte des hausses du SMIC. Par ailleurs, l'emprunt prévu est ramené de 13 à 11 millions d'euros, tout en maintenant les investissements.

Si les orientations de la prochaine loi de finances présentées par le Gouvernement se confirmaient, le Conseil départemental devrait trouver environ 5 millions d'euros pour équilibrer son budget de fonctionnement en 2027, avant même de tenir compte de la hausse des besoins sociaux. Fabien Bazin a rappelé les demandes qu'il a adressées au Premier ministre pour préserver les recettes du Conseil départemental et sa capacité à investir, et pour que l'État soit au rendez-vous du financement des solidarités.

Aide à domicile, le Conseil départemental accompagne les hausses de salaire et d'indemnité kilométrique

Le Conseil départemental a décidé d'accompagner les revalorisations salariales et la hausse des indemnités kilométriques prévues par les accords nationaux de la branche de l'aide à domicile. Ces mesures concernent les professionnels qui, chaque jour, se déplacent d'un domicile à l'autre pour permettre aux personnes qu'ils accompagnent de continuer à vivre chez elles.

Pour les services dont il fixe le tarif, le Conseil départemental a relevé le montant versé par heure d'intervention, avec effet rétroactif au 1er juin 2026. La revalorisation des salaires représente à elle seule plus de 230 000 euros pour le Conseil départemental en 2026, puis près de 400 000 euros par an à partir de 2027.

Contacts :
Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17



Le Conseil départemental mobilise également une partie du fonds mobilité pour accompagner le passage de l'indemnité de 38 à 40 centimes par kilomètre pour les professionnels qui utilisent leur véhicule personnel lors de leurs tournées.

Un stand commun pour la Nièvre au Salon international de l'agriculture 2027

Les élus ont approuvé la participation du Conseil départemental au Salon international de l'agriculture, qui se tiendra à Paris du 27 février au 7 mars 2027. Le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, Nièvre Attractive et les intercommunalités préparent un stand commun pour présenter les productions agricoles et les savoir-faire nivernais, et donner envie aux visiteurs du Salon de découvrir la Nièvre.

Le stand de 50 m² prendra place dans le pavillon Bourgogne-Franche-Comté, au sein du hall des Produits et Saveurs de France. L'Assemblée a approuvé la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture et les conventions de participation financière avec sept intercommunalités.

Deux motions du groupe majoritaire « Vivre la Nièvre écologique et solidaire » adoptées à l'unanimité

Les conseillers départementaux ont enfin adopté à l'unanimité deux motions présentées par le groupe majoritaire.

La première demande au Gouvernement de renforcer le soutien aux agriculteurs touchés par la canicule et la sécheresse. Les élus demandent notamment d'étudier un encadrement temporaire du prix de la paille et du foin, de compléter les estimations satellitaires des pertes de fourrage par des évaluations de terrain, de faire la transparence sur l'évolution du prix des broutards et de mobiliser les crédits de crise européens. Ils demandent aussi que les projets de stockage d'eau soient examinés en fonction des besoins, de la ressource disponible et de leurs impacts. Depuis le début du mandat, le Conseil départemental a mobilisé 11,5 millions d'euros en faveur de l'agriculture nivernaise.

La seconde demande au Gouvernement de renoncer aux nouvelles ponctions sur les collectivités territoriales prévues dans le projet initial de loi de finances pour 2027. L'Assemblée demande l'abandon de la nouvelle contribution à l'effort budgétaire et de la baisse de la compensation de la TVA sur une partie des dépenses éligibles. Préserver les moyens d'investir des collectivités est essentiel à l'activité économique locale. Plus de 70 % des marchés du Conseil départemental sont attribués à des entreprises nivernaises.

Contacts :
Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54
Stéphane Bénédit / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17